



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 11 septembre 2020, convoqué le 03/09/2020

La séance s'est déroulée dans la salle de motricité de l'école maternelle

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, E. Mascret, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, C. Huet, S. Lamouille, P. Boquet, G. Aubry, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

Procuration : P. Avril à C. Bourrat

Paul Boquet est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

- 1) Le compte rendu de la séance du 16 juin 2020 est approuvé et le registre des délibérations signé par l'ensemble des Conseillers.
- 2) L'ordre du jour n'appelle pas de modification et est adopté à l'unanimité.
- 3) Monsieur le Maire indique les opportunités de travaux et perspectives qui s'ouvrent en ce début de mandat :
 - En 2020 : la création d'un cabinet médical / paramédical dans une partie de l'atelier communal
 - En 2021 : Création d'un logement au 1^{er} étage de la mairie, restauration des toits, de la façade nord et du clocher de l'église, divers travaux de voirie selon les priorités
 - 2021 et au-delà : suite et fin de l'enfouissement des réseaux, de la réfection de la voirie, des trottoirs et du stationnement Grande rue et place de la Mairie, réfection de la façade de la mairie. Monsieur le Maire propose de confier à un cabinet d'études la réflexion sur la place devant la mairie.
 - Opportunités de préemption à saisir

L'ensemble de ce programme sera réalisé dans le respect de l'orthodoxie financière qui a toujours présidé à nos décisions.

D. Ferrandin souhaite que soit également restaurée la salle de motricité de l'école qui sert de salle de réunion pour les associations. G. Aubry rappelle qu'en période de Covid, l'utilisation de la salle est soumise à des règles d'hygiène plus strictes.

4) Deux décisions modificatives budgétaires approuvées à l'unanimité

- Nouvelle imputation des travaux de la Noue, réalisés en partie pour le compte de la commune de Mondreville et la CCPH. Ces nouvelles imputations ne modifient en rien les équilibres budgétaires initiaux.

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
21	2152	- 94 392,61 €	
45	4581 01	+ 94 392,61 €	
21	2152	- 75 307,39 €	
21	2151	+ 75 307,39 €	
13	1336		- 89 878,00 €
13	1321		- 4 514,61 €
45	4582 01		+ 94 392,61 €

- Renforcement de l'article 2031 pour absorber des études non prévues au vote du BP 2020 :

Chapitre	Article	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
021	021	+ 4 682,00 €		
020	2031		+ 4 682,00 €	
023	023			+ 4 682,00 €

La section de fonctionnement du BP 2020 ayant été votée en suréquilibre, il n'y a pas lieu de modifier les recettes de fonctionnement.

5) Demandes de subventions approuvées à l'unanimité

- Territoire d'Energie

Cet organisme subventionnant des projets présentant une valorisation énergétique, Monsieur le Maire le sollicitera pour l'aménagement de la salle de l'atelier communal et pour la réfection des huisseries de la salle de motricité de l'école.

- Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une enveloppe supplémentaire a été débloquée par le gouvernement pour favoriser la relance des projets communaux. Trois domaines sont concernés : la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique et culturel. L'aménagement de la salle de l'atelier communal en cabinet médical ou paramédical, ainsi que le changement des huisseries de la salle de motricité entrant dans ce cadre et Monsieur le Maire adressera une demande de subventions pour ces deux projets.

6) Délégations aux adjoints

Outre les délégations données au maire par le Conseil municipal en date du 23 mai 2020 et dont les adjoints, en cas d'empêchement du Maire, bénéficient dans l'ordre du tableau, les domaines de compétences sont répartis comme suit :

- Finances, Affaires sociales et scolaires à S. Apruzzese, 1^{ère} adjointe
- Communication et données cadastrales liées à l'urbanisme à E. Mascret, 2^{ème} adjointe
- Cohésion citoyenne, aménagement du territoire et animation du village à C. Bourrat, 3^{ème} adjoint

7) Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Expérience Professionnelle) approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que les décrets ministériels du nouveau régime indemnitaire s'appliquant au personnel communal, il convient d'instaurer le RIFSEEP. Ce dispositif remplace les précédentes primes octroyées à ses agents par la commune. Les montants plafonds ont été adoptés pour les deux groupes concernés (rédacteurs et adjoints techniques), charge à M. le Maire d'en fixer les montants individuels au cas par cas et sur arrêté municipal.

8) Non-adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion 28 pour l'assurance statutaire du personnel

Suite à la consultation menée par le Centre de Gestion 28, qui a retenu Dexia Sofaxis pour le contrat groupe proposé aux collectivités du département, d'une part, à la demande effectuée auprès de Groupama qui propose les mêmes prestations, d'autre part, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion 28 et d'assurer son personnel par ses propres moyens.

9) Renouvellement des deux conventions réserve incendie – à l'unanimité

Monsieur le Maire expose que la commune ne peut disposer du réseau d'eau portable au hameau des Rostys pour assurer la défense incendie par manque de pression et de débit dans la canalisation principale. Deux réserves d'eau de 120 m³ chacune, installées sur des parcelles privées, avaient été installées en 2005. Cette occupation du sol, consentie à titre gracieux, avait fait l'objet de conventions avec les deux propriétaires. Arrivées à échéance, Monsieur le Maire souhaite qu'elles soient prolongées, comme le prévoyait l'article 4.

10) Convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec la Préfecture d'Eure-et-Loir pour la télétransmission des actes (délibérations, budgets et arrêtés), permettant une plus grande réactivité, une limitation de l'usage du papier et de timbres.

11) Désignation des représentants de la commune auprès de l'Agence Technique Départementale (ATD)

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de désigner les représentants suivants auprès de l'ATD :

- Michel Malhappe, titulaire
- Christian Bourrat, suppléant

12) Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) d'Eure-et-Loir

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le PDIPR permet de renforcer la protection des chemins inscrits dans le but de favoriser la pratique ludique et sportive de la randonnée non motorisée (pédestre, équestre et cycliste). Les tracés ainsi sécurisés et fiabilisés sont le support d'une politique globale de valorisation et de gestion de l'espace favorisant la découverte des paysages ruraux, des espaces naturels et des sites patrimoniaux. A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de plan présenté, en ce qui concerne les itinéraires traversant le territoire communal et approuve l'inscription au PDIPR des chemins ruraux et des parcelles communales empruntés en totalité ou en partie par ces itinéraires.

13) Convention de dépôt avec les archives départementales

Considérant l'intérêt historique et l'enrichissement patrimonial présentés par les archives de la commune de Gilles et suite à la visite de Madame Voge, archiviste à Chartres, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser aux Archives départementales, pour classification, conservation et restauration, 39 registres d'Etat civil, 6 registres de délibérations, 1 atlas napoléonien de 1833, ainsi que 1,5 mètre linéaire d'archives dites « modernes », réparties dans 11 boîtes, et une liasse en vrac. Pour ce faire, une convention sera signée entre les Archives départementales et Monsieur le Maire.

Questions diverses :

- Aménagement de l'atelier communal pour accueillir un professionnel de santé

D. Ferrandin suggère que le Conseil municipal se déplace à l'atelier communal avant toute décision concernant la création d'un cabinet médical, l'objectif étant de trouver l'aménagement le plus pertinent à la fois pour préserver l'espace alloué à l'employé communal et pour répondre aux besoins d'un professionnel de santé.

Plusieurs conseillers ajoutent que les travaux doivent être réalisés, à condition d'obtenir les subventions correspondantes, pour que la commune soit prête à faire face à une nouvelle demande de locaux, l'infirmière initialement intéressée ayant préféré une proposition de la commune de Guainville.

- Contrôle des réserves à incendie

T. de Ferrières demande si les deux réserves à incendie sous convention sont contrôlées régulièrement.

S. Apruzzese indique que ce contrôle, contrairement aux extincteurs, n'est pas obligatoire.

G. Aubry suggère que le contrôle soit plutôt lié aux bouches à incendie, gérées par le syndicat des eaux, à qui il conviendrait de demander une extension de contrat.

- Chemins de Grande Randonnée (GR)

C. Huet demande si le tracé en boucles proposé dans la commune relie d'autres GR.

C. Bourrat explique que le tracé proposé comporte effectivement plusieurs boucles considérées en Petite Randonnée, mais que l'association de ces boucles, en lien avec d'autres tracés voisins, constitue un parcours GR. Il ajoute qu'un contrat d'entretien sera nécessaire, impliquant la commune, le département et des associations.

C. Bourrat et D. Ferrandin ajoutent que le prix forfaitaire adopté, qui dépend du mètre linéaire à traiter, est très faible pour la commune : 103 € pour 6,680 km de chemins à baliser. La remise en état est exclue du contrat, mais la commune a la chance d'avoir des chemins bien entretenus.

Monsieur le Maire précise que si un morceau de chemin était soustrait du circuit, il appartiendrait à la commune de trouver un autre chemin pour relier le tracé.

C. Huet interroge la commission Chemins sur la date de mise en place du tracé.

C. Bourrat indique qu'à l'occasion de la prochaine réunion, prévue mi-novembre, sera tranchée l'autorisation officielle d'ouvrir ces chemins en mars 2021.

- Cartographie des chemins par la Safer

Suite à l'étude menée par la Safer, Monsieur le Maire a fait part à la société des remarques émises par le Conseil municipal lors d'une précédente réunion. Il rappelle que l'étude sur le terrain n'était pas incluse dans le devis de la Safer qui considère aujourd'hui la mission terminée. Si le Conseil municipal souhaite recueillir de nouvelles données, notamment sur le terrain, le surcoût estimé s'élèverait à 3 800 €.

T. de Ferrières suggère qu'une grande partie du travail terrain soit désormais réalisée par les membres de la commission.

- Masques pour l'hôpital de Mantes

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal les remerciements de l'hôpital de Mantes pour la fourniture de masques.

- Semaine de l'arbre

Monsieur le Maire a répondu favorablement à la participation de la commune à la semaine de l'arbre entre le 21 et le 28 novembre. Il a interrogé T. de Ferrières qui a suggéré la plantation d'un sorbier, dans le parc de jeux.

G. Aubry souhaite y associer les enfants de l'école maternelle. Monsieur le Maire prend attache auprès de la Directrice, sachant que la réponse est attendue au plus tard le 15 septembre.

- Point financier sur l'auberge

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des dépenses 2019 ont été réglées. A ce jour, il reste à verser 1 584,65€, ainsi que les loyers depuis le mois de janvier 2020 à titrer, incluant l'augmentation prévue à compter du mois de juillet. En attendant la cessation de l'activité, Monsieur le Maire a transmis son souhait d'ouvrir les services postaux en même temps que le bar.

- Fête de la musique

Le Conseil municipal se félicite d'avoir pu autoriser la manifestation, très attendue de nombreux Gillois.

- Action de sensibilisation sur l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental et l'association Eure-et-Loir Nature souhaite mener une action de sensibilisation sur l'eau, décomposée en animations sur l'eau potable, d'une part, et en actions sur le terrain en faveur des rivières et cours d'eau, d'autre part.

D. Ferrandin souhaite que l'accent soit porté sur l'entretien du ru des moulins.

- Fragilisation du fossé rue des Rostys, suite au déracinement d'un arbre

Monsieur le Maire expose la proposition du département consistant à installer des glissières métalliques de sécurité le long de la voie.

S. Lamouille remarque que le croisement de véhicules est déjà difficile en temps normal et que l'ajout de glissières ne ferait que compliquer le problème.

Monsieur le Maire ajoute qu'en contrepartie de ce désagrément la prise en charge serait départementale et non communale. De plus, un rétrécissement visuel de la chaussée permet de limiter la vitesse des véhicules.

S. Lamouille signale que les réseaux (eau et électricité) passent sur le terre-plein côté route rendant l'implantation de glissières impossible. Il soulève également le problème du cheminement piétonnier.

Au vu de ces remarques, Monsieur le Maire demande au Département de trouver une solution plus appropriée aux difficultés du terrain.

- Rapports des commissions

Les commissions « Bâtiments » et « Chemins » ont livré leur compte-rendu. Lors du prochain Conseil municipal, les conseillers seront amenés à délibérer sur les priorités retenues parmi les différents sujets évoqués en commission.

E. Mascret fait part au Conseil municipal du regret de certains aînés de l'absence de repas en mars 2020, compte tenu de la situation sanitaire. Monsieur le Maire propose de rédiger un courrier rappelant que l'objectif du repas

pris en commun était de rompre l'isolement de certains, malheureusement impossible dans les circonstances actuelles. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette position.

- Suites à donner à la fuite d'eau à l'auberge

D. Ferrandin fait part d'une infiltration importante dans les locaux de l'auberge lors des violents orages du mois d'août, qui semblerait être le fait d'un oubli du couvreur au niveau du faitage de la toiture de la propriété voisine. C. Bourrat ajoute que la gouttière du voisin est encastrée dans le mur mitoyen, dont la responsabilité pourrait être engagée. Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec l'expert le 21 septembre prochain.

- Pollution de l'eau

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal ne peut pas faire plus que ses compétences, à savoir adresser un courrier aux agriculteurs concernés. La population a été informée par voie d'affichage et par le site internet. C'est maintenant au syndicat des eaux de résoudre le problème.

C Bourrat précise que le niveau d'alerte n'a pas été atteint et que les derniers relevés ont montré une nette baisse du métazachlore.

- Point d'eau chaude dans les sanitaires enfants de l'école maternelle

G. Aubry souhaite que ce point soit étudié.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'imputation de l'investissement au sein de l'école (Commune ou SIRP).

Comme évoqué et après recherches, les légionelles se développent à une température comprise entre 25 et 45°C, ce qui explique que la majorité des écoles ne propose pas de point d'eau chaude dans leurs sanitaires à usage des enfants.

Au-delà de ces considérations, Monsieur le Maire, précise qu'un chauffe-eau récent est disponible et remisé dans l'atelier municipal.

- Suppression de l'abribus

G. Aubry se fait le porte-parole de nombreux parents qui regrettent le retrait de l'abribus.

Monsieur le Maire propose que les collégiens, dont le bus passe à 8h02, utilisent le préau de l'école, profitant de l'arrivée des ATSEM dès 7h45.

S. Lamouille demande ce qu'il en est des lycéens. Monsieur le Maire se renseigne sur le nombre de lycéens concernés pour voir si l'auvent de la mairie est suffisant pour les accueillir tous ou si une autre solution est possible.

- Difficulté de circulation du bus rue de Vitray

G. Aubry relève que le virage à droite en montant la rue de Vitray est rendu difficile par le stationnement de véhicules le long de la voie.

S. Apruzzese note que le stationnement n'est pas autorisé à cet endroit.

D. Ferrandin propose de refaire la peinture jaune interdisant le stationnement.

- Collecte des conteneurs à verre

G. Aubry regrette un ramassage trop espacé (toutes les 6 semaines) et demande si un ramassage plus fréquent est envisageable.

Monsieur le Maire rapporte que la compétence, transférée à l'Agglo du Pays de Dreux, fait face à un déficit et que le service, pour être maintenu en porte à porte, doit être espacé pour réduire les coûts.

C. Bourrat ajoute qu'en cas de besoin un container à verre collectif est situé à Ivry-la-Bataille.

- Ajout de points lumineux sur la commune

S. Lamouille demande où en sont les implantations des points lumineux supplémentaires.

Monsieur le Maire répond que 5 nouveaux points sont budgétés et le devis signé.

- Labours

S. Lamouille soulève le problème des labours qui empiètent sur les chemins. Sont concernés la Vente aux Allées, entre les Chauguettes et la Noue, ainsi que la rue de Fumeçon. Monsieur le Maire contactera les exploitants agricoles concernés.

- Incivilités

C. Huet a pris note du courrier adressé aux habitants de la rue Neuve concernant, entre autres, les déjections canines sur la voie. Elle précise que les riverains ne sont pas seuls en cause et qu'il appartient à chaque conseiller de se mobiliser pour le bien de tous. Cela concerne également les nuisances sonores dues à l'utilisation d'engins à moteur en dehors des horaires autorisés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est disposé à agir ponctuellement auprès des auteurs de ces nuisances en se déplaçant chaque fois qu'il en aura connaissance.

- Sécurisation des routes

T. de Ferrières demande le devenir du miroir renversé rue de la Correspondance.

Monsieur le Maire précise que ce miroir avait été installé par la commune. Le constat général montre que plus un carrefour est sécurisé, plus la vitesse est élevée. Le Maire prendra cependant contact avec les riverains pour recueillir leur avis

P. Maisonneuve souhaite qu'une attention particulière soit portée à la sécurisation de la rue de Bréval, empruntée par de nombreux collégiens.

- Stationnement place de la Mère Tabouret

L. Dujardin s'interroge sur les règles de stationnement sur cette place.

P. Boquet explique que seule une partie de la place est communale, le reste de l'arrondi appartenant aux propriétaires.

L. Dujardin suggère d'adresser aux riverains un courrier qui précise les espaces privés qui leur sont réservés et ceux qui sont accessibles à tous.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h22.